

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à 18h30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Brigitte BILLEBAUD, maire.

Date de convocation: 30/03/2023

PRÉSENTS: Mmes CHALUT Carole, CHARTIER Ornella, GAGNY Mathilde, GOIZET-BILLY Estelle, MM. DOIGNIES Stéphane, LAURENT Patrick, PRADIER Philippe, PROUT Yoann.

PROCURATIONS: Mme CODINO Allison donne procuration à Mme CHALUT Carole, Mme MARTINEZ Maud donne procuration à Mme GAGNY Mathilde, Mme SEGARD Justine donne procuration à M LAURENT Patrick, M GUILLIN-DESANGES Alexandre donne procuration à Mme BILLEBAUD Brigitte

ABSENTS: FALIGUERHO Daphné

Secrétaire de séance: Mme GAGNY Mathilde

ORDRE DU JOUR:

1. Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 02 mars 2023
2. Vote des comptes de gestion commune et assainissement 2022
3. Vote des comptes administratifs commune et assainissement 2022
4. Affectation des résultats commune et assainissement;
5. Délibération mentionnant la stabilité des taux d'imposition des taxes directes locales
6. Vote des budgets commune et assainissement 2023
7. Délibération concernant l'ajustement des horaires de l'éclairage public
8. Rapport des commissions
9. Infos et questions diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance du 02 mars 2023

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Vote des comptes de gestion 2022

- **Approbation du compte de gestion 2022 - BUDGET PRINCIPAL**

Exposé :

Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2022 - BUDGET PRINCIPAL.

BUDGET PRINCIPAL	Section fonctionnement	Section investissement
Recettes de l'exercice	372 177.06€	66 646.75€
Dépenses de l'exercice	323 670.31€	63 062.84€
Résultat de l'exercice	48 506.45€	3583.91€
Résultat antérieur	54 563.58€	10 683.39€
Résultat de clôture	103 070.33€	14 267.30€

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver le compte de gestion 2022 - Budget Principal.

Adopté à l'unanimité des membres présents

- **Approbation du compte de gestion 2022 - ASSAINISSEMENT**

Exposé :

Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT.

BUDGET ASSAINISSEMENT	Section exploitation	Section investissement
Recettes de l'exercice	58 829.32€	24 270€
Dépenses de l'exercice	28 900.61€	33 127.88€
Résultat de l'exercice	29 928.71€	- 8 857.88€
Résultat antérieur	-10 805.36€	29 689.18€
Résultat de clôture	19 123.35€	20 831.30€

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver le compte de gestion 2022 - Assainissement.

Adopté à l'unanimité des membres présents

3. Vote des comptes administratifs 2022

- **Approbation du compte administratif 2022 - BUDGET PRINCIPAL**

Exposé :

Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, indique que les résultats des comptes administratifs sont identiques à ceux des comptes de gestion établis par le service de gestion comptable de Riom.

Ne prenant pas part au vote, Madame le Maire quitte la séance.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver le compte administratif 2022 - Budget Principal.

Adopté à l'unanimité des membres présents

- **Approbation du compte administratif 2022 - ASSAINISSEMENT**

Exposé :

Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, indique que les résultats des comptes administratifs sont identiques à ceux des comptes de gestion établis par le service de gestion comptable de Riom.

Ne prenant pas part au vote, Madame le Maire quitte la séance.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver le compte administratif 2022 - Assainissement.

Adopté à l'unanimité des membres présents

4. Affectation des résultats

- **Affectation des résultats - BUDGET PRINCIPAL**

Décision :

Le Conseil municipal,

Décide

Article unique : décide d'affecter les résultats du Budget Principal 2022 de la manière suivante :

- résultat du fonctionnement 2022 au 002 : 103 070.33€ (en recettes de fonctionnement)
- résultat de l'investissement 2022 au 001: 14 267.30€ (en recettes d'investissement)

Adopté à l'unanimité des membres présents

- **Affectation des résultats - ASSAINISSEMENT**

Décision :

Le Conseil municipal,

Décide

Article unique : d'affecter les résultats de l'assainissement de la manière suivante :

- résultat d'exploitation 2022 au 002 : 19 123.35€ (en excédent d'exploitation)
- résultat d'investissement 2022 au 001 : 20 831.30€ (en excédent d'investissement)

Adopté à l'unanimité des membres présents

5. Délibération mentionnant la stabilité des taux d'imposition des taxes directes locales

Exposé :

Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, rappelle que le vote des taux doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération, même en cas de maintien des taux votés en 2022 (articles 1636 B sexies et 1636 B sexies A du CGI). La base des taux augmentant (Etat et communauté de communes), il est proposé de ne pas augmenter la part locale, pour ne pas doublement impacter la population.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de maintenir les taux en vigueur

- Taxe foncière : 32.75%
- Taxe foncière non bâtie : 73.18%
- Taxe d'habitation: 8,71%

Adopté à l'unanimité des membres présents

6. Vote des budgets 2023

- **Budget primitif 2022 - BUDGET PRINCIPAL**

Exposé :

Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, présente le budget primitif 2023 - BUDGET PRINCIPAL.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'adopter le budget primitif 2023 - Budget Principal qui s'équilibre de la façon suivante :

- 504 929.57€ pour la section de fonctionnement
- 89 924.12€ pour la section d'investissement

Adopté à l'unanimité des membres présents

- **Budget primitif 2023 - ASSAINISSEMENT**

Exposé :

Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, présente le budget primitif 2023 - ASSAINISSEMENT.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'adopter le budget primitif 2023 - Assainissement qui s'équilibre de la façon suivante :

- 47 849.64€ pour la section d'exploitation
- 74 972.90€ pour la section d'investissement

Adopté à l'unanimité des membres présents

7. Délibération concernant l'ajustement des horaires de l'éclairage public

Exposé:

Le début de l'éclairage, le soir, et l'extinction de l'éclairage, le matin, sont automatisés en fonction de l'horloge astronomique (heures de lever et de coucher du soleil) pour tous les candélabres, ce qui évite un éclairage abusif. Actuellement, l'extinction de l'éclairage le soir a lieu à 23h et le déclenchement de l'éclairage le matin a lieu à 6h.

Selon les préconisations de l'Aduhme et les usages d'autres collectivités constatés par le SIEG, et afin d'être exemplaire en terme de consommation énergétique, Madame le Maire propose de modifier les horaires avec :

- l'extinction de l'éclairage le soir à 22 h (le déclenchement de l'éclairage le matin reste inchangé)
- la suppression totale de l'éclairage les mois de l'été (juin, juillet, août)
- le maintien de l'éclairage jusqu'à minuit les 21 juin, 13 juillet et 31 décembre

Il s'agirait d'une mise en place expérimentale pour une durée d'un an. Lors d'événements exceptionnels (comme la brocante qui aura lieu le 30 avril cette année 2023), il serait possible de changer les horaires ponctuellement.

Décision:

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique: de mettre en place les nouveaux horaires d'éclairage public sur 9 mois et de le supprimer les mois d'été (juin, juillet, août). Cette expérience est d'une durée de 1 an révisable.

Adopté à l'unanimité des membres présents

8. Rapport des commissions

- Urbanisme / Voirie: M. LAURENT Patrick
 - **PLUi**
Finalisation des zonages et règlement d'urbanisme en cours.
 - **Voirie**
Les nids de poules rue des Vaures, rue du Moulin, rue du Stade et à Ussel ont été comblés.
Chemin des Pruniers: des travaux de réfection de canalisation ont été effectués, un fossé à ciel ouvert va être réalisé afin d'éviter les calcifications.
 - **Etude diagnostic des réseaux d'assainissement**
Nous entrons dans la phase 2 au cours de laquelle seront réalisées les mesures. Cette campagne de mesures de débit en continu pendant 3 semaines s'effectue en condition de nappes hautes afin d'estimer le volume d'eaux claires parasites permanentes transitant dans le bourg. Dans cette continuité, la société C2A et la SATEA, procéderont le 12 avril à la mesure des boues de la lagune.

- Travaux: M. PRADIER Philippe
 - **Salle des fêtes**

Suite à notre rencontre avec l'Aduhme, et le Ca.u.e nous venons de recevoir leurs préconisations concernant le chauffage de la salle des fêtes qui rejoignent celles de l'électricien. Un changement complet du mode de système de chauffage serait trop onéreux. Une amélioration des systèmes existants semble plus appropriée pour obtenir des effets rapides. Plan d'action adapté aux contraintes liées au statut ERP du bâtiment. Bâtiment: création éventuellement d'un sas d'entrée, isolation de la tuyauterie et changement de la porte principale qui n'est plus étanche à l'air. Action technique: première salle: la dalle du plancher chauffant électrique arrivant rapidement à température, il est décidé de conserver ce mode de chauffage. Il est proposé d'ajouter des soufflants électriques pour réchauffer rapidement l'air ambiant. Dans cette configuration, la température d'air atteinte, les soufflants s'arrêtent et le plancher assure le maintien en température. Pour la 2° salle, il convient de vérifier le bon dimensionnement et la bonne implantation des radiants. Il est également conseillé d'ajouter un ou deux destratificateurs afin de rabattre l'air chaud vers le bas. Le devis de ces travaux est en cours.
 - **Nouvelle école**

La société Domes Energie a procédé aux réparations pour la remise en marche de la pompe à chaleur. Nous avons demandé le dossier technique au bureau d'Études Techniques Fluides qui a procédé aux investigations avant installation de la pompe à chaleur afin de bien comprendre les pannes successives survenues depuis décembre 2021 préalablement à toute autre action.
 - **Atelier, Hangar ancienne école**

Le désamiantage est en cours
 - **Église**

Les nouveaux luminaires sont en place et les travaux de mise aux normes se poursuivent. Les travaux sur la toiture suite à la grêle devraient débuter à l'automne.
 - **Ancienne école / Mairie**

La société Qualiconsult procède aux études de structures et devrait nous remettre ses conclusions mi avril. Ainsi nous pourrions avancer sur ce dossier.
- Enfance et jeunesse / Ecole / SIRP: Mme CHARTIER Ornella
 - **SIRP**

Réunion le 29 mars 2023 : vote du budget et des décisions budgétaires, la commune participera à hauteur de 45 000€.
Les tarifs cantine restent inchangés : 0,80€ , 1€ et 4€ en fonction du quotient familial. Il a été décidé compte tenu du contexte d'augmenter le tarif de la garderie: annuelle de 350€ à 400€ soit 40€ par mois et pour la garderie ponctuelle: inférieure à 1 heure de 2€ à 2,50€ et au-delà de 4€ à 5€.
 - **Écoles**

Le conseil d'école s'est réuni le 21 mars. Les effectifs prévisionnels à la rentrée seront de 76 élèves répartis ainsi :

 - à Vensat : 36 élèves: 5 PS,13 MS,10 GS,8 CP
 - à St Genès :9 CE1, 7 CE2,18 CM1, 6CM2

Les parents des nouveaux élèves devront préinscrire leurs enfants à la mairie de Vensat, secrétariat du SIRP, ensuite les enfants entrant en maternelle devront tous être inscrits à l'école de Vensat, les enfants de CE1 devront être inscrits à l'école de St Genès. Les inscriptions auront lieu début mai pour l'école de Vensat et fin mai début juin pour l'école de St Genès.

La visite des fouilles archéologiques sur le site de la carrière a eu lieu le 4 avril pour les élèves de St Genès.
Le 7 avril, le RUN BIKE regroupant les élèves du Cheix, Montpensier, St Agoulin, St genès et Vensat soit 287 enfants est prévu.

Information Plaine Limagne: étude besoin des familles, diagnostic social social du territoire, réunion d'information le 17 avril pour les élus en charge de ce dossier.
- Manifestations / Communication / vie associative...

Le prochain numéro du **Petit Vensatois** est en cours de finalisation.

- Commission communale d'action sociale

- **Repas des aînés**

- Belle réussite avec 70 participants. Ambiance chaleureuse et repas excellent.

7. Infos et questions diverses

➤ Informations diverses

- CCPL

- **Budget**

- Réunis à St Priest-Bramefant lundi 27 mars 2023, les élus de Plaine Limagne ont adopté le budget de 25 196 247.94 millions d'euros !!!

- Budget de fonctionnement = 10 560 129.94€

- Budget d'investissement = 14 636 118.00€ (en hausse par rapport à l'année précédente)

- Compte-tenu des nombreuses hausses conjoncturelles et afin de conserver une qualité équivalente, la communauté de communes a fait le choix d'augmenter l'ensemble des taxes de 10%. Il est rappelé que la dernière augmentation date de 2017.

- Les deux principaux projets engagés sont le pôle enfance jeunesse à Aigueperse et la médiathèque à Randan. La communauté de commune a provisionné 2,7 millions d'euros pour de futurs investissements... dont la piscine. Les études sont en cours afin de déterminer le coût et la faisabilité.

- Carrière

- **Fouilles archéologiques**

- La société CMSE fait actuellement réaliser une opération de fouilles archéologiques sur un terrain de la carrière.

- Les vestiges archéologiques de l'époque gallo-romaine sont étudiés en détails et participent ainsi à la connaissance de l'occupation humaine de cette période.

- Deux visites du chantier sont organisées à destination des habitants de Vensat :

- Le Mercredi 19 Avril de 17h à 18h,
 - Le Jeudi 20 Avril de 17h à 18h.

- Le nombre de visiteurs est limité à 20 personnes maximum par visite.

- Inscription préalable obligatoire au 04.70.45.79.82 (9h -16h30) ou par mail : isabelle.cheramy@colas.com

- (visite guidée – prévoir des chaussures fermées)

- Plan d'accès au chantier sur le site <https://www.mairie-vensat.fr/>

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h .